

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES****Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 16 Décembre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 12 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 0 membre.

**POINT N° 559****TARIFS DES SERVICES PUBLICS POUR 2026****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Économie – Finances »,

**DÉCIDE** de modifier les tarifs communaux et taux des différentes taxes et redevances ci-après :**1) Service véhicules et atelier général – effet 01/01/2026****- Véhicules et engins (voir état annexe A)****- Personnel**

▪ Agent encadrant cat. A	50 €/heure
▪ Agent encadrant cat. B	42-€/heure
▪ Agent de maîtrise	35 €/heure
▪ Chauffeur/Adjoint technique Principal	32 €/heure
▪ Adjoint technique	27-€/heure
▪ SSIAP	63 €/heure

Ces tarifs sont applicables pour les associations et entreprises locales dans le cadre de manifestations servant à l'intérêt général et dans le cadre de prestations de services.

**2) Prestations pour particuliers (déneigement des chemins privés, nettoyage trottoirs, ...) – effet 01.01.2026**

Toutes prestations :	100,00 € l'heure
Facturation minimale au ¼ d'heure, soit :	25,00 €.

**3) Concessions de tombes – effet 01/01/2026**

- Concession temporaire de 15 ans :	108,00 €
- Concession trentenaire :	297,00 €
- Concession cinquantenaire (avec caveau uniquement) :	957,00 €
- Forfait entretien :	57,00 €

**4) Location de cases du columbarium - effet 01.01.2026**

- Location de 15 ans :	643,00 €
- Location de 30 ans :	897,00 €

**5) Location de tombes cinéraires - effet 01.01.2026**

- Location de 15 ans :	399,00 €
- Location de 30 ans :	630,00 €

**6) Jardin du souvenir – plaques avec gravure – effet 01.01.2026**

- Plaque + gravure + pose :	15,00 €
-----------------------------	---------

**7) Taux des vacations funéraires allouées au service de Police Municipale – effet 01.01.2026**

- Taux :	25,00 €
----------	---------

**8) Tarifs de la piscine – effet 01.01.2026**

- Piscine - Particuliers	
▪ Adulte :	4,00 €
▪ Adulte – abonnement 13 entrées :	44,00 €
▪ Adulte – membre de l'IRCOS :	3,50 €
▪ Enfant (- de 4 ans) :	gratuit
▪ Enfant (de 4 à 14 ans) :	2,50 €
▪ Enfant – abonnement 13 entrées :	27,50 €
▪ Enfant – membre de l'IRCOS :	2,00 €
▪ Bébé Nageur :	



- la séance (tarif pour un bébé) : 2,60 €
- abonnement pour 13 séances : 28,60 €
  
- Colonies de vacances, groupes  
15 enfants minimum, par enfant : 2,50 €
  
- Établissements hospitaliers ou assimilés  
et sapeurs-pompiers : 30,00 € l'heure
  
- Scolaires (effet 01/09/2026) (pour nombre d'élèves ne devant pas excéder 37)
  - Écoles publiques et privées du Val d'Argent : gratuit
  - Collège et Lycée de Sainte-Marie-aux-Mines, l'heure : 30,00 €
  - Écoles hors Val d'Argent, l'heure : 30,00 €
  
- École de natation<sup>1</sup>, les ¾ d'heure 2,50 €
  
- Activités aquatiques : 4,00 €
  
- Location de linge (serviettes, maillots, bonnets) : 1,20 €
  
- Shampoing, extrait de bain : 0,70 €
  
- Douches : 2,10 €
  
- Sauna
  - o La séance : 10,00 €
  - o Abonnement 13 séances : 110,00 €
  - o Gratuit pour l'achat d'1 entrée piscine uniquement le vendredi de 16h30 à 19h en période scolaire
  
- Activités d'animation (activités ludiques autres que celles liées à la pratique de la nage)
  - Enfant (jusqu'à 14 ans) : 5,00 €
  - Adulte : 10,00 €
  
- Entrées gratuites délivrées par la Mairie lors de manifestations sportives ou culturelles ou par le CCAS

#### 9) Tarifs de l'église de St-Pierre sur l'Hâte - effet 01.01.2026

- Habitants de Sainte-Marie-aux-Mines et associations du Val d'argent : gratuit
- pour un mariage (personnes extérieures à Ste-Marie aux Mines) : 150,00 €

---

<sup>1</sup> Apprentissage collectif de la natation pour les non-nageurs à partir de 6 ans

**10) Tarifs du marché - effet 01.01.2026**

- par jour et par mètre linéaire : 1,00 €
- abonnement mensuel par mètre linéaire : 3,70 €
- gratuité pour les associations locales présentes de façon très ponctuelle (2 à 3 fois/an) et pour les associations caritatives (ex : Croix Rouge...) pour une présence supérieure.

**11) Exposition voitures pour vente ou publicité - effet 01.01.2026**

- Exposition de voitures pour vente ou publicité :
  - forains occasionnels, par jour et par véhicule : 7,00 €
  - marchands assurant un service régulier une fois par semaine en moyenne
    - par an : 136,00 €
    - par mois : 15,00 €
- Camion vente d'outillage : 80,00 €  
(forfait par jour, payable 15 jours avant l'installation)

**12) Fête locale – droits de place - effet 01.01.2026**

(les coûts d'électricité seront facturés en sus selon relevé de compteur)

2 week-ends 1 week-end

- Grands métiers :
  - supérieurs à 500 m<sup>2</sup> : 0,84 € le m<sup>2</sup> 0,42 € le m<sup>2</sup>
  - de 250 m<sup>2</sup> à 499 m<sup>2</sup> : 1,24 € le m<sup>2</sup> 0,62 € le m<sup>2</sup>
  - de 50 m<sup>2</sup> à 249 m<sup>2</sup> : 1,82 € le m<sup>2</sup> 0,91 € le m<sup>2</sup>
- Manèges d'enfants :
  - supérieurs à 100 m<sup>2</sup> : 0,80 € le m<sup>2</sup> 0,40 € le m<sup>2</sup>
  - de 50 m<sup>2</sup> à 99 m<sup>2</sup> : 1,16 € le m<sup>2</sup> 0,58 € le m<sup>2</sup>
  - jusqu'à 49 m<sup>2</sup> : 1,48 € le m<sup>2</sup> 0,74 € le m<sup>2</sup>
- Stands de tirs, confiseries, loteries, divers : 10,00 € le ml 5,00 € le ml
- Habitation (caravane, roulotte...) pendant la période de la Fête Locale<sup>2</sup> :
  - 1ère habitation par forain : emplacement gratuit
  - 2ème habitation et plus par forain : 21,00 € /caravane
- Habitation ou véhicule en dehors de la période de la Fête Locale :  
Forfait journalier unitaire : 26,50 €

<sup>2</sup> Période comprise du lundi à 8 h 00 avant le 1er week-end jusqu'au vendredi 12h00 après le 2ème week-end : art. 25 du règlement



Les droits de place sont payables en totalité dès réception de la confirmation de la réservation et ce au plus tard le 15 juin.

### 13) Autres manifestations – droits de place – effet 01.01.2026

Bourse aux minéraux

- Stands divers
  - Commerçants-artisans locaux : 20,00 € la manifestation/ml
  - Commerçants-artisans extérieurs : 40,00 € la manifestation/ml

Autres manifestations (ex. : Carnaval, Fête du tissu, Carrefour du Patchwork – etc...)

- Autoskooter : 45,00 € la semaine
- Manège d'enfants : 34,40 € la semaine
- Stands divers
  - Commerçants-artisans locaux : 10,00 € la manifestation/ml
  - Commerçants-artisans extérieurs : 20,00 € la manifestation/ml

Gratuité d'utilisation du domaine public par les associations locales organisant une manifestation et seulement pendant les journées de la manifestation.

- forfait électricité jusqu'à 8 A 15,00 € la manifestation
- forfait électricité jusqu'à 16 A 30,00 € la manifestation

La fourniture de la puissance sera en fonction des possibilités techniques de l'emplacement

Gratuité pour les évènements non commerciaux et d'intérêt général

### 14) Cirques – droits de place – effet 01.01.2026

- Petit (jusqu'à 200 m2) : 87,00 € + caution de 200€
- Moyen (de 200 à 1000 m2) : 186,00 €+ caution de 300€
- Grand (plus de 1000 m2) : 300,00 €+ caution de 400€

La caution et les droits de place sont payables 15 jours avant l'installation par chèque établi à l'ordre du Trésor Public.

### 15) Taux des tolérances et des concessions (y compris concessions forestières)

Les taux prévus par la délibération du conseil municipal n° 546 du 30 décembre 1976, modifiés avec effet du 01.01.2018, sont fixés comme suit à compter du 01.01.2026 :

- Taux minimal : 15,00 € à 25,00 €
- Taux moyen : 25,10 € à 45,00 €
- Taux maximal : 45,10 € à 200,00 €

**16) Redevance annuelle pour occupation du domaine public (ex. terrasses) – année 2026**

- Redevance : 5,10 € le m<sup>2</sup>

**17) Redevance annuelle pour location d'une place de stationnement sur la voie publique effet 01.01.2026**

- La place : 300 €

**18) Location de barrières de chantier – effet 01.01.2026**

- La journée : 2,10 € la barrière
- La semaine : 6,80 € la barrière

Les barrières sont mises à disposition et sont à retourner aux Services Techniques Municipaux

**19) Fournitures de voirie pour personnel communal – effet 01.01.2026**

Des fournitures de voirie (ciment, sable, gravier...) pourront être vendues à prix coûtant au personnel communal en se basant sur les factures fournisseurs

**20) Location de chambres meublées 63, rue St-Louis - effet 01.07.2026**

- Étudiants, stagiaires, personnes non rémunérées, par mois : 175,00 € + caution de 175€
- Autres :
  - par semaine : 75,00 € + caution de 150€
  - par jour : 18,00 € + caution de 150€

La caution est exigée avant l'entrée dans la chambre louée ainsi que la présentation d'une attestation d'assurance habitation.

En cas de dégâts constatés lors de l'état des lieux à la sortie du locataire, une somme forfaitaire de 35,00 € sera automatiquement retenue de la caution au titre des frais d'ouverture de dossier.

**21) Actes d'état-civil pour recherches généalogiques – effet 01.01.2026**

- Établissement d'un extrait d'acte d'état-civil : 8,60 €
- Établissement d'une copie intégrale d'état-civil : 17,00 €



## 22) Photocopies – effet 01.01.2026

Format A4    Format A3

- |   |         |         |
|---|---------|---------|
| - Particuliers :                                  |         |         |
| • De la 1 <sup>ère</sup> à la 50 <sup>ème</sup> : | 0,25 €  | 0,50 €  |
| • A partir de la 51 <sup>ème</sup> :              | 0,15 €  | 0,25 €  |
| - Associations locales :                          |         |         |
| • A partir de la 1 <sup>ère</sup>                 | 0,05 €  | 0,10 €  |
| - Ecoles primaires et maternelles locales :       |         |         |
| • Par tranche de 100 copies                       | 2,50 €  | 4,00 €  |
| - Accueil France Services :                       |         |         |
| • De la 1 <sup>ère</sup> à la 3 <sup>ème</sup> :  | gratuit | gratuit |
| • A partir de la 4 <sup>ème</sup> :               | 0,25 €  | 0,50 €  |

En cas de tirage recto-verso, tous ces tarifs sont multipliés par deux.

## 23) Location d'abris en bois – effet 01.01.2026

- |                |                  |
|----------------|------------------|
| - Petit abri : | 6,00 € par jour  |
| - Grand abri : | 10,00 € par jour |
| - Caution :    | 150,00 €/abri    |

Location gratuite pour des groupements, associations, collectivités du Val d'Argent organisant une manifestation et seulement pendant les journées de la manifestation.

## 24) DVD Film « Les trésors du Val d'Argent » - effet 01.01.2026

- |                   |        |
|-------------------|--------|
| - Prix unitaire : | 5,00 € |
|-------------------|--------|

## 25) Livre « les minéraux de Sainte-Marie-aux-Mines » - effet 01.01.2026

- |                             |         |
|-----------------------------|---------|
| - Pour les particuliers :   | 45,00 € |
| - Pour les professionnels : | 32,00 € |



## 26) Location des salles – préambule

La ville de Sainte-Marie-aux-Mines propose à la location pour différents événements les salles suivantes :

- Le théâtre municipal, incluant le foyer et la salle de spectacle Alfred Fischer
- L'Espace Roland Mercier – constitué de la Rotonde et de la grande salle
- Val Expo - constitué de plusieurs halls
- Normalu – aussi appelé pavillon Osmont

Afin de favoriser le fonctionnement associatif du Val d'Argent, le fonctionnement suivant est proposé pour les locations de salles.

Situation - type d'événement		Exemples	Facturation	
Cas 1	Événement interne (hors assemblée générale)	Fête de Noël	1 <sup>ère</sup> manifestation (ou 1 <sup>ère</sup> pièce de théâtre jusque 4 représentations) (cas 1 et 2 confondus) : gratuité totale (loyer + charges) hormis pour le théâtre entre décembre et mars (charges facturées)	Manifestations suivantes : loyer gratuit, mais charges facturées
		...		
Cas 2	Événement public, à but non lucratif	Concert		
		Spectacle		
		Anniversaire		
		Festival		
...				
Cas 3	Événement public à but lucratif	Soirée après-ski	1 <sup>ère</sup> manifestation : loyer gratuit, facturation des charges	Manifestations suivantes : loyer + charges
		Soirée loto		
		...		

Il est à noter que les locations de ces salles n'incluent pas le matériel pour aménager les espaces. Une demande est à formuler auprès de la SPL, ce service étant facturé par ailleurs.

## 27) Tarifs de location du théâtre municipal – effet 01.01.2026 (pour une journée) (Tarifs TTC)

La location du théâtre est soumise à des renforts de sécurité avec obligation de se mettre en conformité selon les dispositions actualisées (présence SSIAP, ...). Renseignements fournis sur demande au moment de la location

La Ville se réserve le droit de facturer le ménage si la salle n'est pas rendue propre



Pour les locations payantes de la grande salle, un chèque de caution de 750 € devra être déposé auprès du régisseur de recettes quinze jours avant la manifestation. Il sera restitué si tout est conforme à l'issue de la location.

En cas de dégâts constatés lors de l'état des lieux après la manifestation, une somme forfaitaire de 150 € sera automatiquement retenue de la caution au titre des frais d'ouverture de dossier. Tout matériel manquant ou détérioré sera refacturé au prix d'achat en vigueur (selon catalogue)

La grande salle n'est pas louée aux particuliers souhaitant organiser une manifestation autre qu'un apéritif.

Les locations pour les utilisations commerciales (Fête du Tissu, Bourse des Minéraux, Carrefour Européen du Patchwork...) seront négociées par la Maire.

Tarifs différenciés :

- A. Habitants et comités d'entreprise de la commune
- B. Associations locales (Val d'Argent)
- C. Habitants, comités d'entreprise et associations du canton, extérieurs à la commune.

Tarifs :	A	B	C
1. LOCATION GRANDE SALLE	508,00 €	256,00 €	1 015,00 €
Mise en place et rangement du mobilier	Inclus	Inclus	Inclus
Chauffage	Selon relevé de compteur : 0,099 € le KWh		
Electricité	Selon relevé de compteur : 0.098 € le KWh		
Nettoyage	27-€/l'heure		
2. LOCATION FOYER	122,00 €	82,00 €	205,00 €
Chauffage	Selon relevé de compteur : 0,099 € le KWh		
Electricité	Selon relevé de compteur : 0.098 € le KWh		
Nettoyage	27 €/l'heure		

## 28) Tarifs de location de l'Espace Roland Mercier – effet 01.01.2026 (pour une journée) (Tarifs TTC)

La Ville se réserve le droit de facturer le ménage si la salle n'est pas rendue propre

Un chèque de caution de 750 € devra être déposé auprès du régisseur de recettes quinze jours avant la manifestation. Il sera restitué si tout est conforme à l'issue de la location.



En cas de dégâts constatés lors de l'état des lieux après la manifestation, une somme forfaitaire de 150 € sera automatiquement retenue de la caution au titre des frais d'ouverture de dossier. Tout matériel manquant ou détérioré sera refacturé au prix d'achat en vigueur (selon catalogue)

Les locations pour les utilisations commerciales (Fête du Tissu, Bourse des Minéraux, Carrefour du Patchwork...) seront négociées par la/le Maire.

Tarifs différenciés :

- A. Habitants et comités d'entreprise de la commune
- B. Associations locales (Val d'Argent) - Personnel communal (à l'occasion de fêtes familiales) - abonnement pour structures privées proposant des activités à caractère culturel, musical ou sportif avec un minimum de 5 réservations par trimestre
- C. Comités d'entreprise et associations du canton, extérieurs à la commune

Tarifs :	A	B	C
1. LOCATION ESPACE R. MERCIER COMPLET limité à 240 places assises	346,00 €	153,00 €	692,00 €
Mobilier complet soit 40 tables + 240 chaises (*)	inclus	inclus	inclus
Chauffage	Selon relevé de compteur : 0,099 € le KWh		
Électricité	Selon relevé de compteur : 0.098 € le KWh		
Nettoyage	27-€/l'heure		
2. LOCATION ROTONDE SEULE limitée à 60 places assises	146,00 €	72,50 €	287,00 €
Mobilier soit 10 tables + 60 chaises maximum (*)	inclus	Inclus	inclus
Chauffage	Selon relevé de compteur : 0,099 € le KWh		
Électricité	Selon relevé de compteur : 0.098 € le KWh		
Nettoyage	27-€/l'heure		

(\*) Aucun autre mobilier extérieur aux locaux n'est admis.

## 29) Tarifs de location de VAL EXPO - effet 01.01.2026

### a) Locaux d'exposition et matériels (Tarifs HT)



Tarifs différenciés :

- A. Habitants, comités d'entreprise de la commune, associations locales (Val d'Argent)
- B. Habitants, comités d'entreprise, associations extérieures à la commune
- C. Activités commerciales

Les locataires devront déposer quinze jours avant la manifestation un chèque de caution de 750 € établi auprès du régisseur de recettes. Il sera restitué si tout est conforme à l'issue de la location.

En cas de dégâts constatés lors de l'état des lieux après la manifestation, une somme forfaitaire de 150 € sera automatiquement retenue de la caution au titre des frais d'ouverture de dossier. Tout matériel manquant ou détérioré sera refacturé au prix d'achat en vigueur (selon catalogue)

Tarifs :	A	B	C
Espace VE0 (*) + Bar + Entrée : 600 m <sup>2</sup>	1 jour : 537 € 230 € /jour sup. Chaises et tables incluses dans la limite du stock disponible	1 jour : 714 € 304 € /jour sup.Chaises et tables incluses dans la limite du stock disponible	1 710 €/semaine 258 €/jour
Espace VE0 : 300 m <sup>2</sup>	1 jour : 233 € 155,50 € /jour sup. Chaises et tables incluses dans la limite du stock disponible	1 jour : 311 € 207 € /jour sup. Chaises et tables incluses dans la limite du stock disponible	780 €/semaine 116 €/jour
Bar + Entrée : 300 m <sup>2</sup>	1 jour : 304 € 202 € /jour sup. Chaises et tables incluses dans la limite du stock disponible	1 jour : 405 € 270 € /jour sup. Chaises et tables incluses dans la limite du stock disponible	1 020 €/semaine 155 €/jour
Hall VE1 ou Hall VE2 : 1000 m <sup>2</sup>	1 jour : 306 €212 € /jour sup. Chaises et tables incluses dans la limite du stock disponible	1 jour : 408 €283 € /jour sup. Chaises et tables incluses dans la limite du stock disponible	1 020 €/semaine 155 €/jour



Tarifs :	A	B	C
Hall VE1 + Bar + Entrée ou Hall VE2 + Bar + Entrée	1 jour : 610 € 414 € /jour sup. Chaises et tables incluses dans la limite du stock disponible	1 jour : 813 € 552 € /jour sup Chaises et tables incluses dans la limite du stock disponible	2 040 €/semaine 310 €/jour
Hall VE1 + Hall VE2			1807 €/semaine 274 €/jour
Halls VE1 + VE2 + Bar + Entrée			2 605 €/semaine 396 €/jour
Sous-sol (pour stockage)			8,40€/m <sup>2</sup> /mois si surface > 20m <sup>2</sup> 10,50€/m <sup>2</sup> /mois si surface < ou = 20m <sup>2</sup>
Cour			210 €/jour 73,80 €/jour pour manifestations occasionnelles ou en cas d'occupation partielle
Piste de danse	132 €	176 €	
Mise à disposition de personnel communal (électricité, nettoyage, manutention)	42 €/heure	42 €/heure	42 €/heure
Location de chaises	Inclus	Inclus	2,50 €/u/semaine 1,00 €/u/jour
Location de bancs de brasserie	Inclus	Inclus	2,50 €/u/semaine 1,00 €/u/jour
Location de tables de brasserie	Inclus	Inclus	5,50 €/u/semaine 2,00 €/u/jour
Location de vitrines	Un week-end ou 2 jours : 31,00 €/u Une semaine : 82,00 €/u Caution : 150,00 €/u (**)		



Tarifs :	A	B	C
Location de coffrets électriques incluant les rallonges nécessaires	3,00 €/coffret/jour		
Chauffage	Selon relevé de compteur à 0,082 €/ kWh		
Électricité	Selon relevé de compteur à 0,082 €/kWh		

(\*) Espace VE0 = env. 1/3 de la surface du hall VE1 (partie avant)

(\*\*) La caution est à verser avant la mise à disposition. Une lettre de caution sera acceptée lorsque le locataire sera une collectivité locale ou un établissement public.

b) Locaux administratifs (Tarifs HT + TVA 20 %) - effet 01.01.2026

- Bureaux : 83,00 €/m2/an HT
- Annexes (salle archives, salle de réunion) : 33,30 €/m2/an HT

**30) NORMALU (Budget annexe Val Expo) (Tarifs HT) - effet 01.01.2026**

Désignation	Tarif
Hall pour stockage (sous-sol) (par m2/mois si surface > 20 m2) (par m2/mois si surface < 20 m2)	8,40 € 10,50 €
Hall d'exposition (RDC) 800 m <sup>2</sup>	811 €/semaine 123 €/jour
Mise à disposition de personnel communal (électricité, nettoyage, manutention) (l'heure)	42 €/heure
Location de chaises	2,50 €/u/semaine 1,00 €/u/jour
Location de bancs de brasserie	2,50 €/u/semaine 1,00 €/u/jour
Location de tables de brasserie	5,50 €/u/semaine 2,00 €/u/jour
Location de vitrines Un week-end ou 2 jours (par vitrine) Une semaine (par vitrine) Caution (si locataire non public)	31,00 € 80,00 € 150,00 €
Location de coffrets électriques incluant les rallonges nécessaires (le coffret/jour)	3,00 €



Désignation	Tarif
Chauffage - Selon relevé de compteur (le KWh)	0,082 €
Électricité - Selon relevé de compteur (le KWh)	0,082 €

**ANNEXE A : TARIFS DE LOCATIONS DES VEHICULES ET ENJNS POUR 2026****1) Location matériel (Interventions STM)**

Désignation des véhicules et engins	Prix du Km	Prix de l'heure
Véhicules légers	0,70 €	
Fourgon et camionnette Ford	1,00 €	
Camion UNIMOG (tous types), tracteur + accessoires		40,00 €
Débrousailluse, souffleur, taille haie		6,00 €
Compresseur Maco		15,00 €
Balayeuse (à destination des communes du Val d'Argent)		82,00 €

**2) Personnel communal et associations locales : limité à 3 demandes par agent/association et par an (1 x véhicule, 2x1 matériel/outil, réservé à l'usage personnel)**

Désignation des véhicules et engins	Prix du Km	Forfait location
Fourgonnette et camionnette plateau ford	1,00 €	10,00 €
UNIMOG 1200 - Reform MULLI	2,00 €	20,00 €
Débrousailluse, souffleur, taille haie		6,00 €

Les véhicules et engins sont empruntés et restitués avec le plein de carburant

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance,

Nadège FLORENTZ

La Maire,

Noëllie HESTIN